

## **Participation à la Conférence de printemps des Autorités européennes de protection des données à caractère personnel**

Les 3 et 4 mai 2018, deux agents du Secrétariat de la CCIN se sont rendus à Tirana afin d'assister à la 28<sup>ème</sup> édition de la Conférence des Autorités européennes de protection des données à caractère personnel (DPA) organisée pour la première fois dans la région des Balkans autour du thème « *Data Protection – Better Together* ».

A quelques semaines seulement de son entrée en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été au centre des discussions avec notamment une session consacrée à la portée territoriale de ce texte et ses conséquences pour les Pays tiers à l'Union européenne et une session dédiée au rôle et au renforcement de la coopération des DPA dans la supervision des agences de surveillance.

Les questions de la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la police et des institutions judiciaires, l'influence des normes européennes et la protection des données dans les actions humanitaires ont fait l'objet de plusieurs exposés, tandis qu'un autre sujet d'actualité particulièrement brûlant, suite au scandale Cambridge Analytica, a donné lieu à une session particulière consacrée aux médias sociaux, au micro-ciblage et aux campagnes politiques.

Par ailleurs, les travaux en cours de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de la justice et ceux menés pour la modernisation de la Convention 108 du Conseil de l'Europe (« *Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel* ») ont été présentés.

Enfin, les participants se sont penchés sur le document préparé par le Groupe de travail sur l'avenir de la Conférence, comprenant 12 Autorités de protection des données, dont la CCIN. Il a été proposé de prolonger d'un an le mandat de ce Groupe de travail afin que celui-ci puisse poursuivre ses réflexions et proposer l'année prochaine de nouvelles règles de fonctionnement de la Conférence.